

Conditions générales CAM+ BV

Ces conditions générales s'appliquent à toutes nos opérations de location et de vente, quelles que soient d'autres conditions ou habitudes éventuelles du client. Les clauses contradictoires ne sont valables que si elles sont signées par « CAM+ BV ». Location de matériel et vente de biens. Le client est responsable de l'applicabilité et de la compatibilité du matériel ou des biens avec son objectif. En réceptionnant le matériel ou la marchandise, le client accepte l'offre ainsi que les présentes conditions générales et éventuelles particulières. Le client reconnaît avoir reçu le matériel ou les biens conformes à l'offre dans leur intégralité et en parfait état de fonctionnement. Toutes les dates de livraison sont approximatives. « CAM+ BV » n'est pas responsable des retards ou de la non-livraison de matériel ou de marchandises, quelle qu'en soit la cause. Le matériel pourra être remplacé dans un délai raisonnable – ou (en cas de location) un avoir pourra être établi au prorata de la facture établie pour le contrat concerné. Les commandes ou ajustements de commandes passés et préparés en dehors des heures de bureau du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 pourront être acceptés si possible et sous réserve d'une majoration budgétaire en fonction du temps et des efforts requis, avec un minimum de 50 €. Tous les frais et risques de chaque transport sont à la charge du client.

Le loyer est dû pour la période allant du jour où le matériel quitte « CAM+ BV » jusqu'à ce qu'il y soit restitué dans son intégralité et en état de marche. Le matériel doit être restitué dans le même état que lorsqu'il a quitté « CAM+ BV ». Toute perte, dommage ou défaut doit être signalé immédiatement. Le client doit vérifier le matériel avant utilisation. La configuration et l'installation sont à la charge du client. Si le client est assisté par « CAM+ BV » lors du test ou de l'utilisation du matériel, le client en reste seul responsable. « CAM+ BV » n'est pas responsable des conseils ou recommandations donnés à moins qu'ils ne soient confirmés par écrit par « CAM+ BV ». Le client doit s'assurer que l'équipement est correctement utilisé conformément à tous les manuels et uniquement par du personnel qualifié. Le client est à tout moment responsable de ses préposés, préposés et des personnes présentes à proximité du matériel. Les conducteurs doivent être titulaires des permis de conduire nécessaire depuis au moins 3 ans. Avec la commande, le client fournira toutes les informations à « CAM+ BV » avec la période d'utilisation, les temps de préparation, d'attente et de transport. Le client est tenu de signaler tout changement pendant cette période d'utilisation à « CAM+ BV ». Les renouvellements sont sujets à des ajustements budgétaires.

L'annulation de la location confirmée ne peut avoir lieu que lorsque « CAM+ BV » n'a encore fourni aucun effort pour la commande concernée, ni financièrement ni organisationnellement, et ce avec un minimum de 4 jours avant la collecte ou le test prévu. Passé ce délai, la commande sera facturée en totalité. En cas de défaut technique ou de défaut du matériel pendant la période de location (sans faute directe ou indirecte causée par le client), « CAM+ BV » pourra réparer ou remplacer le matériel défectueux dans un délai raisonnable si le matériel est retourné à « CAM+ BV ». " à tous les frais et risques pour le client. Le loyer n'est pas ajusté en raison d'un matériel défectueux. Le locataire s'interdit d'effectuer toute réparation ou modification du matériel ou des menus de service des équipements électroniques. En cas de défaut, le client pourra être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement, dommage direct ou indirect causé pendant et également après la fin de la période de location. Le locataire prendra soin à tout moment du matériel et veillera à ce qu'il soit stocké en toute sécurité et protégé contre tous les dangers et risques possibles. « CAM+ BV » ne peut jamais être tenu responsable de toute perte, dommage, coût, perte de temps de production, reprise, frais de post-production ou tout autre coût du client ou de tiers lié au contrat de location, quelle qu'en soit la cause, causé par « CAM+ BV » (erreurs, matériel défectueux, négligence..)

Toutes les réclamations de tiers en rapport avec d'éventuels droits d'auteur, de quelque nature qu'ils soient, sont à la charge du client.

Lorsqu'un projet a été réalisé par le client en utilisant du matériel de "CAM+ BV" (en tout ou en partie), le client reconnaît que "CAM+ BV" et "CAM+ BV" peuvent utiliser des images, des affiches et des marques à des fins publicitaires sans préavis. De plus, le client doit utiliser le logo de « CAM+ BV » dans le générique de sa réalisation. Ceci selon les directives imposées.

Toutes les marchandises vendues restent la propriété de « CAM+ BV » jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Le client est responsable de tous les risques liés à la marchandise à compter de la livraison. « CAM+ BV » n'est pas responsable de la qualité des marchandises. Toute garantie donnée par le producteur peut être transférée au client. L'annulation de l'achat n'est pas possible.

Le paiement du loyer et de l'achat doit être effectué avant/après la collecte du matériel ou en cas de test chez « CAM+ BV » : avant/après le début de celui-ci, sauf convention contraire écrite. En cas de non-paiement à l'échéance, "CAM+ BV" a le droit, de plein droit et sans mise en demeure, d'augmenter le montant total facturé de 5% à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible, qui s'élève à un minimum de 50,00 € et paiera un intérêt moratoire de 1 % facturé par mois. De plus, "CAM+ BV" a dans ce cas le droit de résilier le contrat en cours et tous les autres contrats avec le client. En cas de non-paiement, toutes les remises, facilités de paiement et diverses ristournes commerciales pourront également être annulées avec effet rétroactif.

Le paiement à « CAM+ BV » ne dépend en aucun cas de paiements au client par des tiers. « CAM+ BV » peut accorder, refuser et retirer des remises et prolonger les délais de paiement à sa propre discrétion sans aucune raison. La TVA belge de 21% est due sur toutes les factures. Si toutes les conditions sont remplies et que le client dispose d'un numéro de TVA européen valable pour les transactions intracommunautaires, la TVA peut être due dans le pays d'origine selon le code européen de la TVA art. 21§2. Le client est responsable de la validité contextuelle de son numéro de TVA. Si le numéro de TVA fourni n'est pas accepté par l'administration belge, la facture établie pourra être majorée rétroactivement de 21% sans préavis.

Le client est tenu de souscrire une assurance : - pour les dommages causés par le matériel aux tiers. - l'assurance matériel tous risques pour le matériel loué lorsqu'il est utilisé en dehors de la Belgique « CAM+ BV » n'est pas responsable des dommages ou de la perte du matériel de tiers déposé chez « CAM+ BV » ou logé dans les véhicules de « CAM+ BV ».

Ou le client peut souscrire une assurance via « CAM+ BV ». Celui-ci est calculé comme suit : 9,5% calculé sur le total net de la location hors remises accordées x le nombre de jours de location. La franchise pour l'assurance par « CAM+ BV » est de 1250 € par sinistre.

Tous les litiges doivent arriver dans les 8 jours. Toute réclamation après le délai indiqué est invalide. Tous les litiges concernant les accords avec « CAM+ BV » relèvent de la compétence des tribunaux de Bruxelles.